



Next steps in the restructuring process

After the vote of confidence taken in Vienna – the presentation of the Plan and the second vote in Budapest for the new structure and functioning of CPLOL as of 2019, the EC and the WG analysis has discussed the next steps to follow the set timeline as best possible.

The WG analysis in collaboration with the EC has undergone the process of appointing the members of the Advisory Board (AB) as was presented in the PLAN and accepted by the members at the EGA in October 2017.

After having put together a list of possible candidates out of all the delegates, three persons have been found, who will function in the AB and follow the process of putting the PLAN for the new CPLOL into work.

We are very pleased to welcome **Fofi Constantinidou, Bauke Leijenaar and Heike Münch** as our advisors and thank them for their engagement.

The EC and the working group selected them out of a list of 12 candidates, delegates from our member countries, based on their professional involvement in CPLOL, their national associations and/or international organisations' boards, their understanding of management and their personalities such as: trustworthy, quick, sees the bigger picture, assertive, analytic, highly experienced, knowledgeable, good decision-making skills, open minded, independent, offers good solutions, strong leadership skills, can have a critical view, good overview, diplomatic, reliable and hard-working, efficient, helpful, result-driven.

The EC will continue to work with the AB towards the new structure and will inform you of the steps taken.

Information

DBL - the German association - has decided to step out of CPLOL.

As we reported previously, our member association from Germany, DBL, had contacted the EC in October 2016 to inform us of their financial difficulties which incapacitated them to pay their due membership fees of around 18 000 € for 2017. As an exceptional

gesture, the EC drafted an agreement and gave DBL a waiver for the current year, giving them the opportunity to find their financial balance again. DBL paid only the flat rate for member associations with more than 500 members, which amounts to 300 €. During the restructuring process, CPLOL's president (accompanied by Daan Hoogendijk – facilitator for the restructuring), met with the association's president and explained the changes that would also affect the fee system.

DBL has made a second demand for 2018, proposing an amount of 1 000€ based on their financial possibilities. The EC deliberated and decided to refuse to grant another waiver – especially such a big one.

The consequence is that DBL will not be a member of CPLOL anymore and that Germany will not be represented within our European organisation.

We regret this development in this transitory period and wish to express our thanks for the engagement of the different delegates, that have, for 30 years, represented our German colleagues and were involved in the commissions, working groups and the EC.

CPLOL 3.0, which will be in place as of May 2019, will present a different form of membership fees. We hope that this will allow the German Speech and Language Therapists to join us again and help defend and develop the profession across the continent.

Anniversary invitation and acknowledgment

In honour of the launching of the organisation on the 6th of March 1988, the EC has invited the signatories and members of previous ECs with long term involvements to join them for a small 30 years' anniversary celebration. We wish to acknowledge the work of those visionary colleagues who contributed to the development of the organisation and who laid the foundation stone for CPLOL. On the 3 March, we are meeting in Paris, France, where it all started.



FLASH D'INFORMATION

Prochains pas dans le processus de restructuration

Après avoir procédé au vote de confiance à Vienne, avoir présenté le PLAN et procédé à un deuxième vote à Budapest pour les nouvelles structures et le fonctionnement du CPLoL depuis 2019, le CE et le GT a discuté des prochaines étapes afin de pouvoir suivre au plus près le calendrier mis en place.

Le GT a effectué une sélection de personnes pouvant siéger au sein du Comité Consultatif (Advisory Board) comme il a été présenté aux membres lors de l'AGE d'octobre 2017.

La liste des candidats possibles sélectionnés parmi tous les délégués a permis de choisir trois personnes qui ont accepté la responsabilité de contribuer à la mise en place du PLAN pour le nouveau CPLoL.

C'est avec grand plaisir que nous accueillons donc **Fofi Constantinidou, Bauke Leijenaar et Heike Münch** en tant que conseillers et que nous les remercions pour leur engagement.

Le CE et le groupe de travail les a sélectionnés parmi une liste de 12 candidats, délégués des associations membres, en se basant sur leur engagement professionnel au sein du CPLoL, de comité de leurs associations nationales et/ou d'organisations internationales, de leurs compétences de gestion et de leurs personnalités à l'aide de critères tel que : authentique, bonne vue d'ensemble, analytique, assertive, expérimentée, sais prendre des décisions, ouverte, indépendant, pense vite et trouve des solutions, aptitudes à diriger, critique, diplomate, fiable, travailleur, efficace, prévenant, orienté vers les résultats.

Le CE continuera à travailler avec les conseillers pour mettre en place la nouvelle structure et à vous informer des progrès dans le processus.

Information

La DBL – association allemande – a décidé de quitter le CPLoL.

En octobre 2016, l'association membre allemande, la DBL, contactait le CE et l'informait des difficultés financières les empêchant de payer la cotisation d'environ 18 000 € pour l'année 2017. Le CE a décidé

d'octroyer une dérogation exceptionnelle pour l'année en cours et a conclu un arrangement permettant à notre association membre de retrouver un équilibre financier stable. La DBL a payé uniquement le montant forfaitaire pour les associations ayant plus de 500 membres, c'est à dire 300 €.

Pendant la période de restructuration, la présidente du CPLoL (accompagnée par Daan Hoogendijk – consultant pour la restructuration), a rencontré la présidente de l'associations DBL et expliqué les changements prévus qui influenceraient également le système de cotisation.

La DBL a fait une deuxième demande pour 2018 et proposé un montant de 1 000 € basé sur leur possibilité financière. Le CE a délibéré et décidé de refuser d'accorder une autre dérogation, surtout d'un montant aussi élevé.

Par conséquent, la DBL ne sera plus membre du CPLoL et l'Allemagne plus représentée au sein de notre organisation européenne.

Nous regrettons amèrement ce développement dans cette période de transition et aimerions exprimer nos remerciements pour l'engagement des différents délégués qui ont, durant ces 30 années, représenté l'Allemagne et travaillé au sein des commissions, des groupes de travail et du comité exécutif.

Le CPLoL 3.0, qui sera en place dès mai 2019, présentera un système différent de cotisations. Nous espérons que cela permettra aux orthophonistes /logopèdes allemands de se joindre à nouveau au CPLoL et à contribuer à la défense et au développement de la profession à travers le continent.

Invitation d'anniversaire et reconnaissance

En l'honneur de la fondation de l'organisation le 6 mars 1988, le CE a invité les signataires et les membres d'anciens CE ayant été impliqués au sein de

L'organisation pendant de longues années, à les célébrer avec eux une petite fête d'anniversaire pour les 30 ans du CPLoL. Nous aimerions ainsi reconnaître le travail de ces collègues visionnaires qui ont contribué au développement de l'organisation et qui ont posé la première pierre à cet édifice qu'est le CPLoL. Nous nous retrouvons le 3 mars à Paris, là où tout a commencé.

